



**Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau**

-

**15 décembre 2015**

**Salle de Montission – Saint Jean le Blanc**

**Collège des élus :**

<b><i>Etaient présents</i></b>		
Mme Fabienne d'ILLIERS	Adjointe / Présidente de la CLE	Olivet
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint Pryvé Saint Mesmin
M. Philippe RAVIER	Conseiller municipal	Saint Cyr en Val
Mme Jocelyne MARPEAUX	Conseillère municipale	Férolles
M. André DEROUET	Adjoint au Maire	Neuvy en Sullias
M. Jacques ROBERT	Conseiller municipal	Marcilly en Villette
M. Patrick RABOURDIN	Président	SIBL
M. Olivier SILBERBERG	Conseiller municipal	Saint Jean le Blanc
M. Pascal DELAUGERE	Conseiller municipal	Saint Hilaire Saint Mesmin
M. Gérard MALBO	Représentant	Etablissement public Loire
M. Marcel POIGNARD	Adjoint au Maire	Sandillon
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
M. Jérôme BROU	Adjoint au Maire	Saint Denis en Val
Mme Laurence MONNOT	Maire	Ouvrouer les Champs
M. Jean-Michel VINCOT	Conseiller municipal	Orléans
M. Jean-Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
Mme Laetita GOURBE	Conseillère municipale	Olivet
Mme Gabrielle PRIAN THOMAS	Adjointe au Maire	Sigloy

<b><i>Etaient excusés et représentés</i></b>		
Mme Isabelle LANSON	Conseillère départementale	Conseil départemental du Loiret
Mme Stéphanie ANTON	Adjointe au Maire	Orléans
M. Olivier CERDAN	Conseiller municipal	Sigloy
M. Gérard MICHAUD	Adjoint au Maire	Saint Cyr en Val
<b><i>Etaient excusés</i></b>		
Mme Anne GABORIT	Conseillère départementale	Conseil départemental du Loiret
Mme Chantal BUREAU-MAYEUX	Conseillère municipale	Mareau aux Prés

**Collège des usagers :**

<b><i>Etaient présents</i></b>		
M. Philippe ALLAIRE	Elu	Chambre d'Agriculture du Loiret
M. Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
M. Patrick HERVET	Représentant	Comité départemental canoë-kayak
M. Didier PAPET	Vice-Président	Loiret Nature Environnement
M. Maurice DUBOIS	Représentant	Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Loiret
M. Georges KIRGO	Représentant	UFC "Que Choisir"
M. Elie MUSQUI	Représentant	Sandre Orléannais

**Collège des représentants de l'Etat**

<b><i>Etaient présents</i></b>		
M. Jean-François CHAUVET	Chef du service eau, environnement et forêt	DDT 45
M. Patrick FERREIRA	Chef de service	DDT 45
Mme Marine COLOMBEY	Responsable du département du Loiret	ONEMA 45
Mme Julie NGUYEN	Chargée de mission politique de l'eau	DREAL Centre
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
<b><i>Était excusé et représenté</i></b>		
M. Le Préfet de la Région Centre		Préfecture de la Région Centre
<b><i>Était excusé</i></b>		
M. le Directeur départemental		DDCS 45

**Appui technique**

<b>Appui technique</b>		
Mme Carine BIOT	Animatrice CLE	Etablissement public Loire
M. Franck PARE	Inspecteur de salubrité publique	Ville d'Orléans
M. Benoit LOUCHARD	Conseiller environnement	Chambre d'Agriculture du Loiret
M. Stéphane THAUVIN	Garde-rivière	ASRL
Mme Laëtitia DUFFET	Responsable environnement	Olivet
M. Claude CLAVIER	Directeur général adjoint des services	Conseil départemental du Loiret
Mme Sandrine EUGENE	Chef de service études et travaux	Conseil départemental du Loiret
M. Laurent GIQUEL	Responsable de l'unité études et travaux 1	Conseil départemental du Loiret
M. Pascal LENOIR	Directeur de l'ingénierie et des infrastructures	Conseil départemental du Loiret

### **Rappel de l'ordre du jour**

1. Avis sur le projet de déviation du pont de Jargeau – Projet porté par le Conseil départemental du Loiret
2. Point sur l'étude de mobilisation du Loiret
3. Points divers

M. Hennequin, vice-Président de la Commission Locale de l'Eau, accueille les membres de la CLE et rappelle l'ordre du jour.

### **1/ Avis sur le projet de déviation du pont de Jargeau – Projet porté par le Conseil départemental du Loiret**

L'animatrice rappelle que la CLE a été officiellement sollicitée par les services de l'Etat afin de rendre un avis sur ce projet avant le 28 décembre prochain.

Il concerne le projet de déviation de la RD921 entre Jargeau et Saint Denis de l'Hôtel.

Les communes du SAGE concernées par le tracé sont Marcilly-en-Villette, Sandillon, Darvoy et Jargeau.

Seul Loiret Nature Environnement a émis des remarques sur les éléments synthétisés par l'animatrice qui avaient été transmis aux membres de la CLE le 26 novembre 2015.

La parole est laissée aux services du Conseil départemental venus présenter leur projet en séance.

Une introduction du projet est réalisée par M. Claude CLAVIER, DGA du Conseil départemental. Il rappelle l'historique du projet et évoque les enjeux liés au domaine de l'eau qui seront présentés de façon plus détaillée après la diffusion d'un film présentant le projet.

Suite à la diffusion du film, Mme la Présidente propose un tour de table pour que chacun puisse prendre la parole et évoquer les enjeux qui leur paraissent importants afin que le Département puisse y apporter une réponse.

Les trois enjeux qui ressortent de ce tour de table sont :

- l'impact sur le réseau karstique et l'alimentation du Loiret
- le traitement des eaux pluviales
- le risque de pollution pour les zones de captages d'eau potable.

Il est ajouté une question sur les mesures compensatoires. Sont-elles suffisantes ?

Existe-t-il déjà des dates de réunions publiques afin que des réponses puissent être apportées pour les autres enjeux évoqués (piste cyclable, impact sur la forêt...) lors de ce tour de table. A ce jour, aucune date n'est fixée, néanmoins l'enquête publique devrait se dérouler courant février. Les dossiers seront consultables dans toutes les mairies concernées par le projet et un site internet sera également créé permettant la mise à disposition de tous les documents soumis à enquête publique.

### **Réponses du Département :**

#### **- Sur la question des compensations des zones humides**

M. Clavier rappelle dans un premier temps que le choix de l'architecture de l'ouvrage a été dicté par l'aspect environnemental mais également par l'aspect paysager, c'est un ouvrage horizontal qui permet une certaine transparence.

Il permet également de garder une continuité le long de la Loire. Il rappelle qu'en phase de construction, ils tiendront compte des périodes de nidification.

Le bureau d'études Biotope a accompagné le Département sur les aspects faune, flore et zones humides.

Il présente la méthode utilisée pour la mise en place des mesures compensatoires. Ils ont identifiés deux sortes de milieux :

- Des zones humides avérées, correspondant aux habitats dont le caractère humide est identifié dans l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 à hauteur de **0.4ha**.
- Des zones complémentaires pour la fonctionnalité du cortège d'espèces inféodées aux milieux humides, correspondant à des habitats dont le caractère humide n'est pas avéré mais pour lesquels le rôle d'habitats d'espèces pour des espèces liées aux milieux humides est établi à hauteur de **18.2ha**.

Le principe de la stratégie de compensation proposée est de créer des habitats nécessaires aux espèces des milieux humides tout en améliorant la fonctionnalité écologique des zones humides du val de Darvoy.

La stratégie de compensation proposée permet la création/restauration de 30,3 ha équivalent/qualité d'habitats d'espèces inféodées aux milieux humides en contre partie des 22,5 ha équivalent qualité impactés.

La surface couverte par ces mesures est de 19,23 ha. Cette surface est intégrée dans le périmètre de la DUP afin d'en assurer la sécurisation foncière.

## **- Périmètres de captages et de protection**

Dans les pages 29-30 du dossier loi sur l'eau sont présentés l'identification des enjeux sur cette thématique :

- protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable
- les rejets d'eaux pluviales dans les cours d'eau et dans les nappes de Beauce par infiltration
- la maîtrise des impacts liés à l'artificialisation des sols sur l'emprise de la route.

Pour les zones de protection des captages, le principe est de séparer les eaux de la plateforme grâce à des fossés étanches qui emmènent les eaux jusqu'à des bassins de rétention multifonctions.

En dehors des zones de captages, ce sont des fossés enherbés qui conduisent les eaux vers les bassins de rétention. Ces bassins permettent une dépollution avant infiltration des eaux dans le sol. Ils sont dimensionnés pour des crues décennales et respecteront le débit de fuite de 1l/s/ha.

Quelle quantité d'eau est susceptible de s'infiltrer dans les fossés enherbés ? l'eau peut être dirigée vers les bassins de rétention rapidement, de plus ces fossés peuvent jouer un rôle dans l'épuration des eaux. La quantité d'eau qui s'infiltré est faible tout comme le risque de pollution.

L'emplacement de chaque bassin de rétention est visible dans le dossier loi sur l'eau page 139.

Qu'en est-il des pesticides et des produits de déneigement ?

Concernant les pesticides, le Département a réalisé un agenda 21 et une politique de développement durable, tous les accotements des routes départementales ne sont plus traités et une fauche raisonnée est pratiquée.

Concernant les produits de déneigement, en moyenne par an on peut retrouver 10-15g de sel/m<sup>2</sup>.

Une question est posée sur l'impact du projet sur les fossés naturels, quel impact également sur les drainages et le rétablissement des continuités ?

Une enquête parcellaire va être réalisée, un courrier sera envoyé aux propriétaires des parcelles, ceux-ci pourront à ce moment-là faire remonter les informations, cela sera également possible durant l'enquête publique.

Si déplacement ou impact il y a, tout sera remis en ordre aux frais du Département ;

Comment les fossés sont-ils rendus étanches ?

Ce sont tout simplement des fossés bétons trapézoïdales.

## **- Impact sur le réseau karstique et les résurgences du Loiret ?**

Le projet de pont se situe entre l'étang de Mauger et la carrière de Darvoy qui alimentent tous deux le Loiret. Le pont n'impacte ainsi pas directement ces pertes connues.

Dans le val, la route se situe au niveau du terrain naturel, l'impact est pratiquement nul.

A un endroit, il existe des remblais de taille assez importante, des calculs ont été conduits pour estimer la nouvelle pression de ces remblais sur le sol. Elle est de 12 tonnes par m<sup>2</sup> soit 1.2kg/cm<sup>2</sup>. Il n'y a donc pas de pression particulière sur le sous-sol (un tassement du sol de maximum 10cm est possible).

Concernant l'insertion des piles de pont en Loire, il sera utilisé un système de pieux chemisés, c'est-à-dire un système de tuyaux en acier qui descendront dans le sous-sol et qui viendront s'ancrer dans le substratum. Le béton ne sera jamais en contact direct avec le karst. Cela évite de combler tous les vides karstiques et limite fortement les risques de pollution.

La même technique sera également utilisée au niveau du franchissement de la levée avec en plus un système de palplanches très ponctuelles sur une longueur d'environ 30-40m sur 5-6m de profondeur.

Les éléments techniques ont été présentés, concernant la mise en route des travaux, cela dépend maintenant du projet de mandature du Département qui sera voté en 2016 avec un plan pluriannuel de financement. La décision appartient maintenant aux élus.

Les membres n'ayant plus de questions, il est proposé de passer au vote de la CLE, donne-t-elle un avis favorable à ce projet ?

Résultats :

Contre : 1 voix

Abstention : 1 voix

Pour : 31 voix

La CLE donne un avis favorable à ce projet.

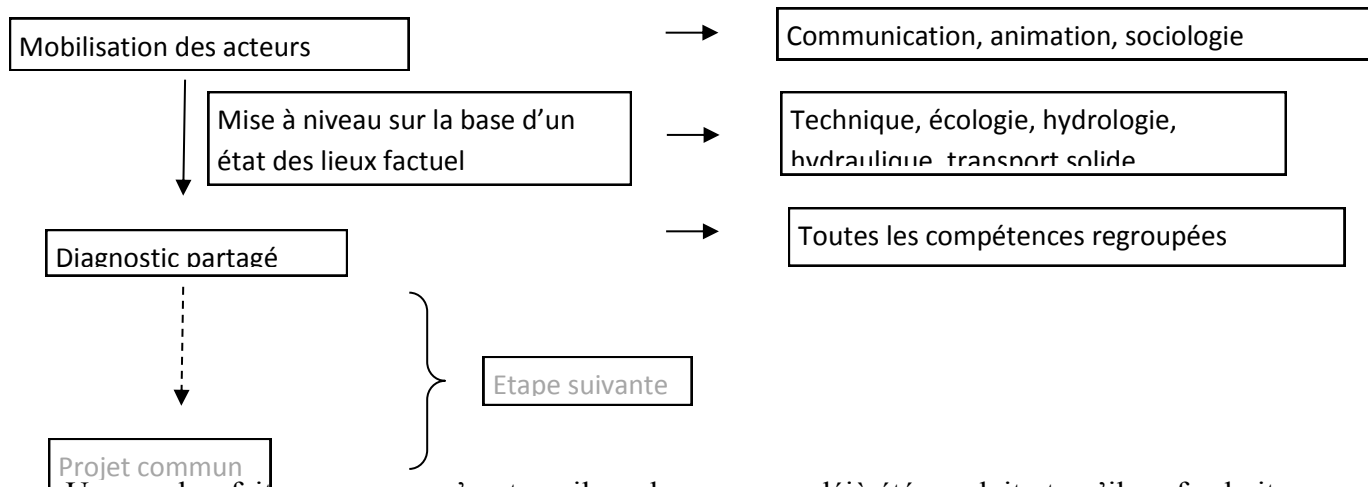
## 2/ Point sur l'étude de mobilisation du Loiret

Suite au pré-copil du 8 décembre 2015, l'animatrice fait un point sur l'étude de mobilisation du Loiret.

Un synoptique présentant le déroulement de l'étude ainsi que les compétences nécessaires pour répondre à la commande est affiché :

### Déroulement de l'étude

### Compétences nécessaires



Un membre fait remarquer qu'un travail sur les usages a déjà été conduit et qu'il ne faudrait pas en faire abstraction.

Effectivement, toutes les connaissances précédentes seront bien prises en compte, il ne s'agit pas d'acquérir de nouvelles connaissances mais bien de mobiliser les habitants, les usagers, les différents partenaires et pas uniquement sur la qualité de l'eau.

Il manque une partie de vulgarisation des études conduites auprès du grand public, il faudra leur présenter. Vulgariser et mobiliser.

Le scénario à 20-30 ans de l'avenir du Loiret devra être construit avec le grand public. Et il faut pour que chacun puisse participer que les critères de suivi de l'évolution de l'état de la rivière soient compréhensibles par ce public. Des scénarios avec des objectifs, des visuels sont nécessaire et pas que des chiffres.

Un membre fait remarquer que les riverains sont inquiets du devenir de leur maison. La présidente rappelle que non seulement il n'est pas question d'atteinte au patrimoine mais qu'il y a en plus une volonté d'avoir une vision du Loiret mais aussi de son environnement proche (sentiers, patrimoine bâti...).

Un membre souligne qu'il perçoit ainsi 2 axes : l'un technique et l'autre humain et qu'ils se répondent l'un et l'autre. Il est également important de ne pas casser la dynamique amont-aval présente au sein de la CLE.

Il reste évident que cela reste un projet de la CLE.

C'est la CLE qui pilote et qui fait intervenir le grand public.

Concernant le financement de l'étude, un certain nombre de partenaires se sont manifestés : Agence de l'Eau, Département du Loiret, ville d'Orléans, ville d'Olivet, ville de Saint-Pryvé Saint Mesmin, ville de Saint-Hilaire Saint Mesmin, l'ASRL et la Région Centre Val de Loire.

La Présidente rappelle qu'un des objectifs est de lancer une grande journée de mobilisation en septembre.

### **3/ Point divers**

#### Budget 2016

L'animatrice rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les modalités de financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne évoluent.

Ainsi l'animation du SAGE sera financée à 80% à la place de 70% par l'Agence. Un forfait de fonctionnement est par ailleurs attribué chaque année. Ces financements de la part de l'Agence permettent de couvrir à 100% les dépenses d'animation du SAGE.

Concernant les actions de communication, le taux d'aide de l'Agence passe de 50% à 60%.

Pour rappel, les participations des communes et du SIBL sont forfaitaires. La même somme est sollicitée tous les ans. Les cotisations avaient été diminuées en 2014, mais la CLE avait voté la décision de maintenir néanmoins une participation des communes pour les dépenses d'animation et de communication.

L'animatrice propose donc de maintenir les appels de fonds conformément à la décision prise il y a deux ans, et propose que lors de la prochaine CLE il soit débattu de la répartition de ces fonds entre les différentes actions conduites dans le cadre du SAGE par la CLE notamment les deux études « piézométrique » et « Loiret » ainsi que les actions de communication.

#### Etude signalétique

Un membre sollicite les informations sur la signalétique qui avait été prévu lors de l'étude sur les usages.

La Présidente propose qu'un point précis sur ce sujet soit fait lors de la prochaine CLE.

Les membres n'ayant plus de remarques, la Présidente les remercie pour cette année très riche, pour leur participation et les nombreux échanges et les invite à partager un pot de fin d'année.

**Fabienne d'Illiers**



**Présidente de la CLE  
du SAGE Val Dhuy - Loiret**